



Via alle Zappe di Sopra  
28040 Lesa (NO) Italy  
0322 45290  
[info@solciovillage.com](mailto:info@solciovillage.com)  
[www.solciovillage.com](http://www.solciovillage.com)

# RÈGLEMENT PISCINE SOLCIO VILLAGE

## FRENCH

## HEURES D'OUVERTURE

- **BASSE SAISON : 09.30 - 18.00**
- **MI-SAISON : 09.30 - 18.00**
- **SAISON HAUTE/HAUTE EXTRÊME : 09.30 - 19.00**

1. L'accès à la piscine est exclusivement réservé aux clients du Solcio Village.
2. Pour accéder à la piscine, il est obligatoire de porter un **bracelet d'identification et d'utiliser un bonnet de bain.**
3. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés de leurs parents ou d'un adulte.
4. Il est obligatoire de se laver les pieds dans les bassins prévus à cet effet.
5. Les maîtres-nageurs sont responsables de la sécurité dans l'eau et aux alentours du bassin et ont le droit d'expulser de la piscine et de la zone de la piscine les personnes qui ne respectent pas les règles susmentionnées et qui se comportent de manière à troubler l'ordre public ou la morale, ou qui, par leur bruit, leurs jeux dangereux ou toute autres activités, mettent en danger la sécurité des autres usagers ou le bon fonctionnement du service.

## INTERDICTIONS

L'accès à la piscine est réservé qu'aux clients enregistrés du Solcio Village.

### Il est interdit :

- de sauter du bord de la piscine (avec ou sans élan) ou d'effectuer des sauts en arrière
- d'entrer dans l'espace piscine s'ils présentent des signes de maladies de peau ou d'autres maladies, s'ils sont en état d'ébriété ou s'ils ne sont pas dans un état physique ou hygiénique irréprochable ;
- d'apporter des radios, des appareils de reproduction sonore et d'autres appareils électriques dans la zone de la piscine sans l'autorisation préalable de la direction ;
- de jouer au ballon dans la piscine et au bord de la piscine ;
- de crier, de se bousculer, de se courir après, d'importuner les baigneurs ou de créer de quelque manière que ce soit des situations dangereuses pour soi-même ou pour les autres dans l'enceinte de la piscine ;
- d'introduire des objets de toute nature dans la piscine, y compris des ballons, des planches de natation, des matelas gonflables et en particulier des objets en verre ;
- de jeter des vêtements ou des objets de toute nature dans la piscine ;
- d'apporter des parasols, des tabourets, des chaises, des chaises longues, des tables ou tout autre objet dans la zone de la piscine ;
- d'occuper les parasols et les chaises longues avec des serviettes de bain et d'autres objets personnels dans l'espace piscine sans se trouver effectivement dans la piscine ;
- de déplacer les parasols et les chaises longues de leur emplacement initial dans l'espace piscine.